



## TRANSPORTEURS D'ŒUFS

# Protocole de biosécurité en situation courante

Ce protocole présente des **mesures de biosécurité en situation courante (niveau vert)** recommandées par l'EQCMA pour prévenir l'introduction ou la propagation de toute maladie aviaire sur les sites de production avicole. Les mesures de biosécurité en situation courante (niveau vert) s'appliquent en tout temps et sont la base du maintien de l'intégrité sanitaire des zones de biosécurité d'un site de production.

Les « **Instructions générales** » doivent être consultées pour comprendre la description des trois niveaux de biosécurité, l'établissement des zones de biosécurité, le schéma des zones de transition, l'explication des clientèles cibles, les étapes de contrôle d'une maladie déclarable et pour les définitions des équipements de protection individuelle (ÉPI), des types de visite et de sites de production cités dans ce protocole.



## VISITE À UN SITE DE PRODUCTION AVICOLE

- Respecter les mesures de biosécurité spécifiques demandées par le producteur, le poste de classement ou de transformation, le couvoir et celles décrites dans ce protocole :
  - Faire une collecte si le service demandé est essentiel et éviter les visites non essentielles ;
  - S'assurer que le véhicule et la remorque utilisés, ainsi que les équipements et le matériel transportés, sont visiblement propres, sans contamination visible de fumier, d'excréments d'animaux ou de débris d'œufs :
    - Appliquer les *Procédures de nettoyage, lavage, désinfection et séchage des véhicules de service* de l'EQCMA ;
  - Privilégier des tapis de sol en matériau lavable pour l'habitacle du véhicule ;
- Tenir un registre de tous les sites de production visités.



## ACCÈS À LA COUR (ZAC) D'UN SITE DE PRODUCTION

- Respecter les consignes de circulation dans la cour (ZAC), le cas échéant :
  - Respecter les barrières ou les enseignes de biosécurité;
  - Emprunter le chemin indiqué pour les véhicules de service;
  - Conduire lentement et éviter de circuler dans les trous d'eau, la boue et le fumier;
  - Se rendre directement au lieu de collecte des œufs.



## ACCÈS À L'ENTREPÔT DES ŒUFS D'UN SITE DE PRODUCTION

- Ne circuler que dans l'entrepôt des œufs et éviter la zone de collecte des œufs, à moins que la situation ou que le producteur ne le demande;
- Ne jamais entrer dans la partie où sont logés les oiseaux;
- Accéder directement à l'entrepôt des œufs par son entrée aménagée ou, en absence de cette dernière, par l'entrée (PAC) des personnes :
  - Appliquer les mesures de biosécurité décrites en A ou en B :
    - A. Accès par son entrée (PAC) aménagée de la cour (ZAC) ou par l'espace extérieur de la zone de transition de l'entrée (PAC) des personnes ;
      - À l'entrée :
        - ◆ S'assurer d'avoir les mains et des gants visiblement propres;
        - ◆ Mettre des couvre-chaussures jetables ou les bottes du site de production;
      - À la sortie :
        - ◆ Enlever les couvre-chaussures jetables ou les bottes en passant la porte de l'entrepôt des œufs;
        - ◆ Jeter les couvre-chaussures dans la poubelle de l'entrepôt des œufs;
        - ◆ Se désinfecter les mains à la sortie de l'entrepôt des œufs;

- B. Accès par l'entrée (PAC) des personnes et appliquer ces mesures lors de la présence d'une zone de transition à 2 espaces ;
  - À l'entrée :
    - ◆ S'assurer d'avoir les mains et des gants visiblement propres;
    - ◆ Chaussés des couvre-chaussures jetables ou les bottes du site de production en passant la délimitation physique et sur les sites de production d'œufs d'incubation, revêtir un survêtement jetable ou en tissu et un bonnet;
    - ◆ Passer directement de l'espace intérieur de la zone de transition à l'entrepôt des œufs;
  - À la sortie :
    - ◆ Se diriger directement vers la zone de transition de l'entrée (PAC) des personnes;
    - ◆ Enlever le survêtement et le bonnet, le cas échéant, les gants et les couvre-chaussures ou les bottes en passant la délimitation physique vers l'espace extérieur de la zone de transition;
    - ◆ Jeter les couvre-chaussures dans la poubelle de l'espace intérieur de la zone de transition et, le cas échéant, le survêtement et le bonnet;
    - ◆ Se laver les mains avec du savon et de l'eau ou du gel désinfectant à la sortie de l'entrée (PAC) des personnes.